

Marie-Ève Nicolas	Accompagnatrice	Étudiant	40	10	2020-06-12
Sarah Pelletier	Animatrice spécialisée	Étudiant	40	10	2020-06-12
Thalie Pilon	Intervenante	Étudiant	40	10	2020-06-11
Simon-Olivier Plante	Animateur	Étudiant	40	10	2020-06-12
Félix Savard	Animateur	Étudiant	40	10	2020-06-12
Jadzia Yersh	Animateur	Étudiant	40	10	2020-06-12
Kym Paquette	Animatrice	Étudiant	40	10	2020-06-12
Dakota Sbrega	Animateur de parcs	Étudiant	40	18	2020-05-30
Joëlle Plante	Animatrice de parcs	Étudiant	11	1	2020-05-27
Florence Jannard	Animatrice de parcs	Étudiant	11	1	2020-05-28
Diane Chauret	Préposée au comptoir de prêt temps partiel	Temporaire	7	n/a	2020-06-13
Marcelle Albert	Préposée au comptoir de prêt temps partiel	Temporaire	7	n/a	2020-06-22

2020-06-290

12.4 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION 2020-04-160

Le greffier adjoint dépose un Procès-verbal de correction en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, C. C-19).

Le premier paragraphe de la résolution 2020-04-160 se lisait comme suit :

« ATTENDU le processus d'adoption du Règlement d'emprunt 484-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour la mise aux normes d'un tronçon de l'avenue Saint-Denis, au cours duquel les personnes habiles à voter ont été consultées par le biais d'une procédure d'enregistrement »;

Il se lit désormais comme suit :

« ATTENDU le processus d'adoption du Règlement d'emprunt 484-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour la mise aux normes d'un tronçon de l'avenue Saint-Denis, au cours duquel les personnes habiles à voter ont été consultées par le biais d'une procédure d'enregistrement ».

12.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier 2019 consolidé, dressé par le trésorier et vérifié par un auditeur indépendant, conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

13 VARIA

2020-06-291

13.1 AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le *Règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal* et les obligations prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11);

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

Activité	Date et lieu	Coût/pers.	Membre	Total
Formation SE CONNAÎTRE DÉVELOPPEMENT LEADER	FQM : Formation en ligne	375 \$ + taxes	Rosa Borregine	375 \$ + taxes

13.2 RETIRÉ

2020-06-292

13.3 MENTION SPÉCIALE ET FÉLICITATIONS – ÉTUDIANTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

ATTENDU la situation particulière de la présente année due à la Covid-19 qui sévit partout dans le monde;

ATTENDU QUE cette pandémie a mis abruptement fin à l'année scolaire 2019-2020 des étudiants du primaire et du secondaire;

ATTENDU QU'également, cette situation a mis fin à la fébrilité entourant le passage du primaire au secondaire ou du secondaire au cégep, pour l'ensemble des élèves;

ATTENDU QUE ce rite de passage est très important dans la vie de tous nos élèves;

ATTENDU la résilience avec laquelle nos élèves ont fait preuve durant cette période déstabilisante;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à l'ensemble des étudiants du primaire et du secondaire, et avec une mention toute particulière aux finissants, tout en leur souhaitant une belle continuité et poursuite de leurs projets futurs.

2020-06-293

13.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 222-62-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE H 409 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H 316 POUR Y PERMETTRE L'USAGE «HABITATION TRIFAMILIALE ET QUADRIFAMILIALE»

Madame la conseillère Judith Gagnon donne un avis de motion à l'effet que le futur Règlement 222-62-2020 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de créer la nouvelle zone H 409 à même une partie de la zone H 316 pour y permettre l'usage « Habitation trifamiliale/quadrifamiliale », en plus des usages déjà autorisés sera présenté lors d'une séance subséquente.

2020-06-294

13.5 ADOPTION PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 222-62-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE H 409 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H 316 POUR Y PERMETTRE L'USAGE «HABITATION TRIFAMILIALE ET QUADRIFAMILIALE»

ATTENDU le Règlement relatif au zonage 222-2008 et ses amendements;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est donné séance tenante;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement 222-62-2020 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de créer la nouvelle zone H 409 à même une partie de la zone H 316 pour y permettre l'usage « Habitation trifamiliale et quadrifamiliale », en plus des usages déjà autorisés.

14 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos, le conseil municipal ayant pris acte des commentaires reçus, le cas échéant. Toutefois, le conseil municipal tiendra compte des questions supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2020-06-295

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 50.

Jacques Gariépy

Maire

Yan Senneville

Greffier adjoint